



## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que les règlements suivants ont été adoptés par la Ville de Macamic à la séance du 6 septembre 2022:

**Règlement numéro 22-336 : Règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation.**

**Règlement numéro 22-337 : Règlement relatif aux ventes de garage.**

Que les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau de la greffière- trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

**Donné à Macamic, ce 7 septembre 2022**



Joëlle Rancourt

**Greffière-trésorière adjointe**